

Demande d'acte de naissance

Commune de Retiers

Votre demande doit concerner une naissance survenue à Retiers.

Quatre documents sont disponibles :

- la copie intégrale, c'est une reproduction de l'acte original, mentions marginales comprises,
- l'extrait avec filiation, qui indique l'identité de l'intéressé et, si l'acte les contient, les noms et prénoms de ses parents et les dernières mentions marginales le concernant,
- l'extrait sans filiation, qui indique l'identité de l'intéressé et les dernières mentions marginales le concernant,
- l'extrait plurilingue, c'est un extrait avec filiation destiné à être présenté à l'étranger pour éviter le recours à une traduction.

Les actes de plus de 75 ans ou concernant des personnes décédées depuis plus de 25 ans peuvent être communiqués à tous demandeurs quels qu'ils soient.

Où s'adresser ?

Mairie de Retiers

Service Etat-Civil

Responsable : Isabelle DEMÉ

19 Rue Georges Clémenceau

02 99 43 41 86

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h

Jeudi : 9h à 12h

Samedi : 9h à 12h (fermé en juillet et août).

rgba(255,255,255,1)